

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023**

**Convocation :** 16/06/2023

**Affichage liste délibérations :** 27/06/2023

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 28 **SECRETARIE :** Madame FORNENGO

**L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Madame Christiane CHARNAY a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

#### **ABSENTS**

Monsieur Ali SEMARI ; Madame Edwige MOIOLI

**DEL20230622\_17**

**ÉLABORATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS D'UN MONUMENT  
HISTORIQUE**

**RAPPORTEUR : Zafer DEMIRAL**

Par arrêté n°21-458 du 1<sup>er</sup> octobre 2021, le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a inscrit au titre des monuments historiques la cheminée de l'ancienne verrerie BSN-VMC, située quai Eugène Souchon à Givors.

Cette inscription était motivée par la fonction mémorielle de cet édifice au regard de l'intérêt historique de cette ancienne activité. Elle a notamment pour conséquence de créer par le biais d'une servitude d'utilité publique, un périmètre de protection circulaire de 500 m autour de cet édifice dans lequel les demandes d'urbanisme sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Par courrier du 11 mai 2023, l'Architecte des Bâtiments de France faisait valoir qu'il pourrait être intéressant de réduire et d'adapter ce périmètre à la réalité du terrain, ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers, en élaborant un Périmètre Délimité des Abords de ce monument historique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code du Patrimoine, notamment l'article L.621-30 et suivant ainsi que les articles R.621-92 à R.621-95,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L.123-1 et suivants, et les articles R.123-1 et suivants,

Vu la circulaire du 6 août 2004 relative à la mise en œuvre des périmètres de protection modifiés,

Vu la Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (dite « loi LCAP »),

Vu le Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (P.L.U.H.) approuvé le 13 mai 2019, et ses évolutions successives,

Vu la prescription de la modification n°4 du P.L.U.H. prise par délibération n° 2023-1659 du Conseil Métropolitain en date du 27 mars 2023,

Vu le courrier de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 11 mai 2023 proposant un Périmètre Délimité des Abords (PDA) du monument historique de la cheminée de l'ancienne verrerie BSN-VMC, située quai Eugène Souchon,

Considérant que le Périmètre Délimité des Abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France (joint en annexe) sera plus adapté à la réalité du terrain ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers des abords du monument historique de la cheminée de l'ancienne verrerie BSN-VMC, que l'actuel rayon de protection de 500 mètres,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,****A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :****33 VOIX POUR****DÉCIDE**

- DE DONNER son accord sur la proposition de modifier le périmètre de protection actuel et d'élaborer un Périmètre Délimité des Abords du monument historique de la cheminée de l'ancienne verrerie BSN-VMC, située quai Eugène Souchon selon la

proposition émise par courrier de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 11 mai 2023 ;

- DE PRÉCISER que le dossier d'élaboration de ce nouveau périmètre sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et actes se rapportant à l'accomplissement de cette procédure.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Solange FORNENGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Lyon, le 11 Mai 2023

Unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine  
du Rhône et de la Métropole de Lyon

Affaire suivie par :  
Margaux TURC DELAHAYE  
assistante cheffe de service- urbaniste  
Faustine BACHELET  
technicienne des bâtiments de France

tél. 04 72 26 59 70  
[faustine.bachelet@culture.gouv.fr](mailto:faustine.bachelet@culture.gouv.fr)  
[margaux.turc@culture.gouv.fr](mailto:margaux.turc@culture.gouv.fr)

Réf. FB/2023/050  
PJ : cartographie et rapport de présentation du PDA

L'architecte des bâtiments de France,  
adjoint à la cheffe de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine

à

Monsieur Boudjellaba  
Hôtel de Ville  
Place Camille Vallin  
69 700 GIVORS

**Objet : 69\_VILLE DE GIVORS**  
**Avis sur proposition de périmètre délimité des abords**

Monsieur le Maire,

Afin de définir un périmètre de protection adapté aux réalités paysagères, urbaines et patrimoniales de l'écrin des édifices protégés au titre des Monuments historiques présents sur votre commune (art. L121-30 du code du patrimoine), je vous informe que mon service a étudié un périmètre délimité des abords (PDA). Il s'agit du monument suivant :

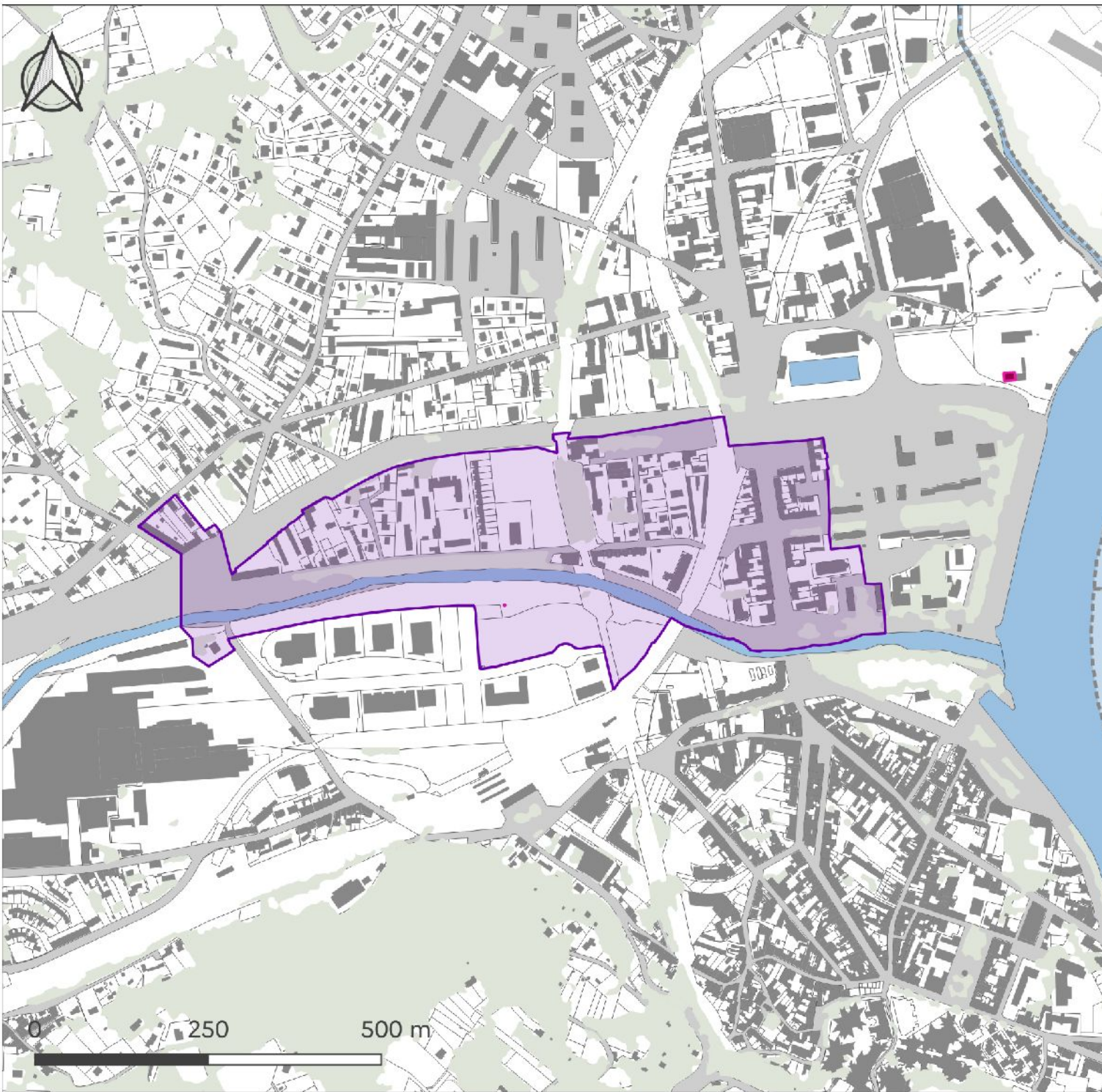
- l'ancienne verrerie **BSN Glasspack – cheminée du four n°8**, inscrit au titre des Monuments historiques par arrêté du 21.10.2021 .

Je vous prie de bien vouloir me faire part de votre avis sur ce projet. Nous souhaitons soumettre cette proposition de PDA lors de la prochaine modification du PLU-h de la Métropole de Lyon.

Dans l'attente de votre réponse sur cette proposition, et restant à votre disposition pour toute précision ou échange à ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France,  
adjoint à la cheffe de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine du Rhône  
et de la Métropole de Lyon

Christophe MARGUERON

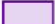



Envoyé en préfecture le 26/06/2023  
Reçu en préfecture le 26/06/2023  
Publié le  
ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_17-DE  
patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

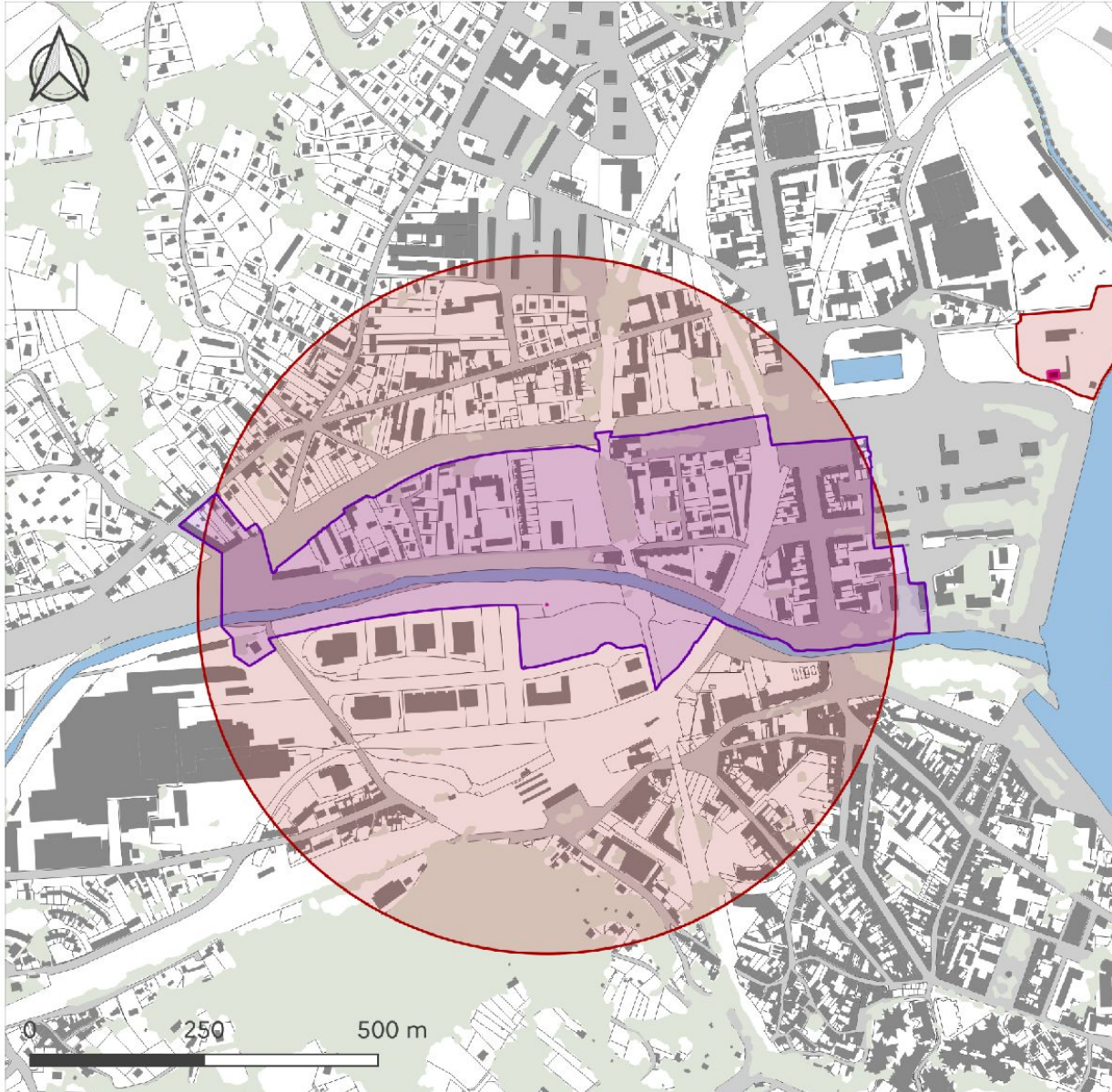
**CHEMINÉE DE L'ANCIENNE VERRERIE  
BSN-GLASSPACK**  
Quai Eugène Souchon 69700 GIVORS  
Monument historique inscrit le 1<sup>er</sup> octobre 2021

### LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  MH inscrit

Direction régionale des Affaires culturelles  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine  
du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01  
[udap69@culture.gouv.fr](mailto:udap69@culture.gouv.fr)

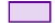




## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

### CHEMINÉE DE L'ANCIENNE VERRERIE BSN-GLASSPACK

Quai Eugène Souchon 69700 GIVORS  
Monument historique inscrit le 1<sup>er</sup> octobre 2021

#### LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  Périmètre de protection des 500 mètres
-  MH inscrit

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

### **Cheminée de l'ancienne verrerie BSN-Glasspack**

Monument historique inscrit le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Quai Eugène Souchon, 69700 GIVORS



### **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

#### **1) Localisation**

La cheminée de l'ancienne usine BSN-Glasspack se situe au nord-ouest du centre-bourg de Givors, à une vingtaine de mètres des rives du Gier, sur le quai Eugène Souchon. Elle constitue le seul élément bâti de la vaste parcelle 282, autrefois occupée par le corps d'usine.

#### **2) Historique et description**

Est inscrite au titre des Monuments historiques la cheminée de l'ancienne verrerie BSN-Glasspack.

Le site sur lequel s'implante le monument était occupé par la plus ancienne verrerie de France, dont l'origine remonte à 1749 lorsque le roi Louis XV décide d'y implanter la Verrerie Royale. En 1853, est créée la Société Générale des Verreries de la Loire et du Rhône qui regroupe toutes les usines de verre du secteur. Le site historique de la verrerie est déplacé des bords du Rhône au quartier de la basse Freydière, actuel lieu d'implantation du monument.

En 1864 et 1869 le site se développe rapidement avec la construction de trois fours, d'une forge, et de bâtiments annexes. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, c'est l'âge d'or de l'usine qui emploie près de 400 ouvriers et s'étend sur plus de 5 hectares.

En 1970, l'usine Boussois qui fabrique du verre plat est dissoute avec l'usine VSN, spécialisée dans le verre creux, pour créer l'usine BSN (Boussois-Souchon-Neuvesel). En 2001, l'usine fusionne avec le Groupe Danone, qui prend la responsabilité de la fermeture du site en 2003. Tous les bâtiments sont détruits en 2006, sauf la cheminée-château d'eau.

Plusieurs bâtiments d'activités tertiaire se sont depuis implantés dans la partie sud-est de la parcelle.

La cheminée de l'ancienne verrerie est fabriquée en briques. De forme conique, elle mesure 50 mètres de hauteur et 4,5 mètres de diamètre. Elle est posée sur un socle de forme octogonale de 9 mètres de hauteur. La partie du château d'eau mesure 9 mètres de diamètre et est construit en béton. Il pouvait accueillir 200 m<sup>3</sup> d'eau.

### 3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

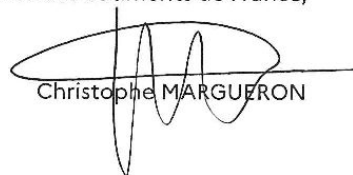
La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Si, les cônes de vue donnants sur la cheminée sont nombreux du fait de la nature du monument, il n'apparaît pas pertinent de proposer un large périmètre de protection, compte-tenu de l'environnement fortement transformé par les activités de transport, commerciales et logistiques qui ont court autour du monument. Il convient cependant de valoriser les bords du Gier, notamment la rue du Moulin, mais également le quartier Victor Hugo, ensemble urbain des années 50 qui a conservé une cohérence architecturale et paysagère, formant une entrée de ville intéressante dans sa composition et pour la qualité des constructions.

Aussi, le périmètre propose d'inclure :

- la portion d'espace qui correspond à l'ancien site de l'usine BSN-Glasspack, au sud.
- le quartier Victor Hugo, correspondant à l'entrée de ville reconstruite après les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale.
- une partie des bâtiments situés sur la rive gauche du Gier, dont, à l'ouest, un ancien immeuble XIX<sup>ème</sup> siècle, une partie des immeubles de la résidence années 60 et une partie de l'alignement des maisons mitoyennes à l'est.

L'architecte des bâtiments de France,



Christophe MARGUERON

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_17-DE